

B-EXCURSION

Pour le voyageur individuel, occasionnel

Réduction : sur le train, l'entrée et le transport terminal

1^{ère} classe 2^{ème} classe Aller-retour

OÙ L'UTILISER ?

Pour un voyage aller-retour entre 2 gares ou points d'arrêt belges et éventuellement le transport terminal en bus, tram ou métro entre la gare de destination et une attraction.

POUR QUI ?

Pour toute personne qui souhaite visiter, en train aller-retour à un tarif avantageux, une attraction reprise dans l'offre B-Excursion.

OÙ L'ACHETER ?

- Aux guichets et automates.
Certaines B-Excursions sont aussi en vente via sncb.be.
Les B-Excursions avec réservation obligatoire ou trajet STIB inclus sont vendues uniquement aux guichets.
- Vous pouvez acheter une B-Excursion au maximum 31 jours avant la date du voyage. Pour certaines B-Excursions, une date limite de réservation est toutefois d'application.

SUR QUELS SUPPORTS ?

- Papier et PDF.
- Pour les B-Excursions achetées via sncb.be, un billet valable pour le voyage en train et l'entrée à l'attraction est toujours fourni.

COMMENT L'UTILISER ?

- Une B-Excursion est composée de plusieurs éléments :
 - un billet pour le voyage en train aller-retour en 2^{ème} ou 1^{ère} classe sur lequel figure également, si d'application, le transport terminal aller-retour en bus, tram ou métro.
En cas de transport terminal avec la STIB, un Ticket+ est également émis et doit être validé, à chaque entrée en station de métro ou à chaque montée dans un véhicule.
 - un ou plusieurs bon(s) d'entrée à une ou plusieurs attraction(s).

Remarque : Pour certaines B-Excursions (indiquées sur le site sncb.be), il est nécessaire d'imprimer obligatoirement le PDF afin de couper la partie destinée au prestataire en suivant la ligne de pointillés prévue à cet effet.

- Votre billet de train est valable pour un voyage aller-retour pour le trajet, la classe de voyage et la date qui sont mentionnés sur celui-ci.
- Vous devez effectuer le voyage aller avant le voyage retour.
- Vous pouvez voyager via l'itinéraire le plus court en kilomètres ou via un itinéraire alternatif*.
- Si votre gare de départ et/ou de destination fait partie d'une Zone, vous pouvez circuler librement à l'intérieur de cette(s) Zone(s), sans en sortir, durant toute la journée.



- Vous ne pouvez pas vous éloigner de votre gare de départ pour y repasser ensuite ou dépasser votre gare de destination pour y revenir sans être en possession d'un billet supplémentaire qui couvre ce trajet aller-retour.
- Si la gare de destination de votre B-Excursion est une gare du littoral, vous pouvez effectuer le trajet retour de n'importe quelle gare du littoral. Ces gares sont : De Panne, Koksijde, Oostende, Blankenberge, Veurne, Heist, Duinbergen, Knokke, Zeebrugge-Dorp et Zeebrugge-Strand.
- Si votre gare de départ ou de destination est Brussels Airport – Zaventem, vous pouvez ouvrir les portiques de cette gare en présentant au lecteur le code-barres présent sur votre billet. Chaque voyageur doit être en possession de son billet personnel.
- Votre bon d'entrée à l'attraction vous permet d'entrer directement. Pour certaines attractions, vous devez cependant passer d'abord à la caisse pour retirer un voucher qui permet l'ouverture des portiques d'accès. Si vous avez acheté votre B-Excursion via sncb.be, cela n'est pas nécessaire.
- Les règles générales de l'attraction s'appliquent également aux détenteurs d'une B-Excursion. Dans certaines attractions, les poussettes, landaus ou animaux domestiques ne sont pas autorisés. Consultez préalablement le site internet de l'attraction pour savoir ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas.
- Vous pouvez effectuer le trajet retour jusqu'à l'interruption de nuit du service des trains.

A QUEL PRIX ?

- Le prix d'une B-Excursion varie selon :
 - votre âge. Il existe 4 catégories d'âge :
 - enfants (éventuellement subdivisés en : moins de 3 ans, 3 à 5 ans, 6 à 11 ans – parfois aussi sur la base de la taille)
 - jeunes (12 à 25 ans)
 - adultes (26 à 59 ans)
 - seniors (60 ans ou plus)
 - la distance kilométrique de l'itinéraire le plus court entre votre gare de départ et votre gare de destination telles que prévues pour la B-Excursion, selon l'une des trois zones de distance suivantes :
 - zone A : jusqu'à 34 km
 - zone B : de 35 à 69 km
 - zone C : à partir de 70 km
 - votre classe de voyage.
- Certaines B-Excursions connaissent un prix fixe unique par catégorie d'âge, indépendamment de la distance de l'itinéraire.
- Les réquisitoires ne sont pas acceptés comme moyen de paiement pour une B-Excursion.

ET LE REMBOURSEMENT ?

- Une B-Excursion entièrement inutilisée vous sera remboursée intégralement au guichet :
 - jusqu'à la veille de la date de votre voyage
 - si vous achetez votre B-Excursion le jour de votre voyage : endéans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat à l'automate ou au guichet.
- Votre B-Excursion n'est pas remboursable :
 - si vous l'avez achetée via sncb.be ou entièrement ou partiellement avec un bon de compensation, un bon d'échange ou un chèque vert (Écochèque, Eco Pass)
 - en cas de billets utilisés partiellement
 - en cas de perte ou de vol
 - s'il a été défini et communiqué spécifiquement pour la B-Excursion.
- En cas d'absence de voiture de 1^{ère} classe ou de voiture déclassée, votre billet de 1^{ère} classe (ou billet de surclassement) utilisé entièrement ou partiellement en 2^{ème} classe est remboursable. Dans ce cas, il vous sera remboursé la différence de prix entre les billets de 1^{ère} et de 2^{ème} classe au Tarif Standard ou au Tarif 50% pour le trajet réellement parcouru en 2^{ème} classe. Pour obtenir un remboursement, vous demanderez à l'accompagnateur de train une attestation que vous remettrez à un guichet dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse.



- Si un retard de train, une correspondance ferroviaire manquée ou la suppression d'un train a des conséquences sur l'utilisation des titres de transport pour De Lijn, STIB ou TEC, ces titres de transport inutilisés ou partiellement utilisés ne sont pas remboursés par la SNCB.
- Si la fermeture d'une attraction n'a pas été communiquée préalablement et à temps par le gestionnaire de l'attraction à la SNCB, la SNCB remboursera la B-Excursion sans aucune indemnité supplémentaire.
- La responsabilité de la SNCB se limite au voyage en train. En cas d'accident ou de manquement qui sont la responsabilité du transporteur terminal et du (des) gestionnaire(s) de l' (des) attraction(s), la SNCB n'accordera ni remboursement, ni indemnité.

COMMENT PASSER DE 2^{ÈME} EN 1^{ÈRE} CLASSE ?

- Vous êtes déjà en possession d'une B-Excursion valable en 2^{ème} classe.
- Vous achetez un surclassement pour le voyage aller et/ou le voyage retour au guichet, à l'automate, via sncb.be ou dans le train (au Tarif à Bord). Le prix est calculé en effectuant la différence entre les prix des 2 classes pour le trajet souhaité en 1^{ère} classe. Le surclassement est calculé au Tarif Standard en semaine et au Tarif 50% les week-ends et jours fériés. Le prix du surclassement est égal ou supérieur au prix minimum du billet de 1^{ère} classe.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

- Si vous voyagez au départ ou à destination de la gare de Brussels Airport – Zaventem, la Redevance Diabolo est comprise dans le prix de votre B-Excursion. Le supplément est compté automatiquement 2 fois : 1 fois pour le voyage aller et 1 fois pour le voyage retour.
- Si vous utilisez la gare de Brussels Airport – Zaventem uniquement pour prendre une correspondance, la Redevance Diabolo n'est pas d'application.
- Si la gare de Brussels Airport – Zaventem se situe sur votre itinéraire le plus court en kilomètres et que vous y interrompez votre voyage, vous devez acheter un billet Redevance Diabolo.

QUE PERMET MON BILLET ?

- **PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?**
Oui. Vous pouvez interrompre votre voyage dans n'importe quel(le) gare ou point d'arrêt situé(e) sur l'itinéraire le plus court en kilomètres, et ce, dans le sens de votre destination.
- **PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?**
Non. La destination de votre voyage correspond au lieu de l'attraction qui a été prévue pour la B-Excursion.
- **PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSÉCUTIFS ?**
 - Oui. Vous pouvez utiliser un autre titre de transport avant ou après votre billet de train. Ceux-ci sont considérés comme un seul titre de transport et les facilités de l'itinéraire alternatif* sont d'application. Vous présentez toujours vos deux titres de transport pour le contrôle dans le train.
 - Une B-Excursion ne peut être combinée ni avec un titre de transport en trafic international, ni avec un titre de transport en trafic transfrontalier.

